

PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE

Le 22 septembre 2022 à 11H30,

Les personnes présentes et qui ont émarginé la feuille de présence se sont réunies en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle d'ENTREPRENEURS & GO.

La Présidence de la séance est assurée par Monsieur Bruno-Alain MARTIN.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- la feuille de présence
- un classeur comprenant :
 - o les documents de création de l'Association ;
 - o les comptes clôturés au 31 décembre 2021 ;
 - o la convocation à la présente AGOA ;
 - o l'ordre du jour des questions diverses soumises au vote.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle et fait lecture de l'ensemble des décisions qui sont soumises au vote.

La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes qui sont à l'ordre du jour :

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels ainsi que la lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021, du bilan et du compte de résultat de l'Association au 31 décembre 2021, approuve le rapport du Conseil d'Administration et les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que toutes les opérations et mesures traduites par lesdits comptes ou résumées dans le rapport du Conseil d'Administration.

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, constate que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 est de (226 972,43) euros et décide d'affecter ce montant au poste "Report à nouveau" qui s'élèvera ainsi à 1 309 580,28 euros.

Cette résolution est adoptée.



DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration et après avoir entendu lecture de son rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2021 et du budget prévu pour l'exercice 2022, approuve le budget de l'Association pour l'exercice 2022.

Cette résolution est adoptée.

TROISIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus aux administrateurs de l'exécution de leur mission pour l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Cette résolution est adoptée.

QUATRIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve sans réserve les comptes du Fonds Social tels qu'ils lui ont été présentés, sa dotation, ainsi que la reconstitution de la dotation annuelle du Fonds Social.

Cette résolution est adoptée.

CINQUIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve les dons effectués par la Fédération au titre de l'exercice 2020 dans les termes suivants :

INSTITUT GUSTAVE ROUSSY	Programme prévention « Interception » : déterminants pré-cancéreux à l'après cancer, identification marqueurs de risques, orienté vers tous types de cancer - Gustave Roussy.	5 000 €
FRANCE ALZHEIMER	Programme de recherche dans le cadre de la Bourse aux jeunes chercheurs : "Etude translationnelle des mécanismes et des conséquences de l'activité épileptiforme dans la maladie d'Alzheimer"	5 000 €
FEDERATION FRANCAISE DE CARDIOLOGIE	Programme de recherche « E3N cardio-vasculaire » visant à étudier les facteurs de risque de la maladie coronarienne sévère chez les femmes françaises.	5000 €
ICAN (INSTITUT DE CARDIOMETABOLISME ET NUTRITION)	Programme de recherche sur les chaussures de décharge intelligentes équipées de capteurs de pression pour vérifier en permanence l'absence d'appui.	5000 €
SOCIETE FRANCAISE DE RHUMATOLOGIE	Programme de recherche "Signature métabolique de réponse aux	5000 €

	traitements de fond dans la Polyarthrite Rhumatoïde".	
INSTITUT DE L'AUDITION (INSTITUT PASTEUR, INSERM et CNRS)	Programme de recherche : "Traiter la surdité d'apparition tardive par la thérapie génique".	5000 €
FRANCE PARKINSON	Programme de recherche dans le cadre de la Bourse aux jeunes chercheurs "mécanismes responsables des altérations de la transmission fronto-striatale induites par la lésion dopaminergique et le pramipexole : implications pour les troubles du contrôle des impulsions".	5000 €
FONDATION ARSEP	Programme de recherche "étude du rôle des lymphocytes T mémoires résidant dans le système nerveux central lors de la neuro-inflammation chronique".	5000 €
INSTITUT DE RECHERCHE EN SANTE DE LA FEMME – UNIVERSITE SAINT QUENTIN EN YVELINES	Programme de recherche DEVA sur l'élaboration d'un outil de diagnostic précoce de l'endométriose pour les soignants permettant de construire des modèles de prédiction.	5000 €
SOCIETE FRANCAISE DE MEDECINE PREDICTIVE ET PERSONNALISEE	Programme de recherche sur la personnalisation du dépistage mammaire en fonction du risque familial ou génétique	5 000 €
TOTAL 2021		50 000 €

Cette résolution est adoptée.

SIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve sans réserve les subventions versées dans le cadre du fonds « Initiative solidaire Covid-19 » pour l'exercice 2021 soit 163 405,64 euros.

Cette résolution est adoptée.

SEPTIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle le mandat confié par la Fédération, au nom et pour le compte de ses Associations membres, à la société de courtage d'assurances ENTORIA pour rechercher auprès d'organismes d'assurance, les garanties d'assurance et de placement conformes aux intérêts des adhérents, et ce pour une durée de 12 mois.

Cette résolution est adoptée.



HUITIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale renouvelle sa délégation au Conseil d'Administration, pour une durée de 12 mois, afin de signer tous avenants aux contrats d'assurance de groupe souscrits par l'Association aux fins de les adapter aux évolutions des textes législatifs et réglementaires, aux évolutions des conditions de gestion et de marché, y compris en termes de tarification, et plus généralement de leur apporter toute modification que le Conseil d'Administration jugerait nécessaire.

Cette résolution est adoptée.

NEUVIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de Madame Catherine DEBUISSON pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée.

DIXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve le renouvellement du mandat de Monsieur Henri Laurent pour une durée de trois ans.

Cette résolution est adoptée.

ONZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale approuve l'autorisation donnée par le Conseil d'Administration de signer l'avenant n°1 à la convention de services n°20210924 entre la Fédération et ENTORIA portant sur les services fournis par ENTORIA à la Fédération et dont bénéficieront les associations membres.

Cette résolution est adoptée.

DOUZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées par l'article L.612-5 du Code de commerce, approuve les conventions et opérations qui s'y trouvent visées.

Cette résolution est adoptée.

TREIZIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11H45.

De tout ce que dessus, le présent procès-verbal a été dressé par le Président ;

[Pages de signatures ci-dessous]



PAGES DE SIGNATURES



Bruno-Alain MARTIN
Président de séance

